

**Arrêté n°2021-0150 du 30 juin 2021**

**modifiant l'arrêté n°20190105 du 14 mars 2019 portant nomination au comité technique de l'établissement public du Parc national des Cévennes**

La directrice de l'établissement public du parc national des Cévennes,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, modifiée,  
Vu la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat, modifiée,

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'Etat pris pour l'application des articles 7 et 7 bis de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n°82-451 du 28 mai 1982 relatif aux commissions administratives paritaires (NOR / BCRF1030494D)

Vu le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat (NOR : BCRF1102030D)

Vu l'arrêté du 18 mai 2018 portant création de comités techniques au sein de certains établissements publics administratifs relevant du ministère de la transition écologique et solidaire et du ministère de la cohésion des territoires,

Vu le procès-verbal des élections du 6 décembre 2018 en vue de la désignation des représentants du personnel au comité technique du Parc national des Cévennes,

Vu la décision n°2019-0071 du 27 février 2019 fixant la liste des organisations syndicales habilitées à désigner des représentants du personnel au comité technique de l'établissement public du Parc national des Cévennes,

Vu l'arrêté n°20190105 du 14 mars 2019 portant nomination au Comité Technique du Parc national des Cévennes,

Considérant la mutation de Mme Isabelle HENRY, membre SNE/FSU suppléant, en date du 1<sup>er</sup> octobre 2019, et celle de M. Michaël CHENARD, membre SNE/FSU titulaire, en date du 1<sup>er</sup> février 2020,

Considérant la proposition du syndicat SNE/FSU, en date du 30 juin 2021, de leur remplacement par Mmes Catherine BERNARDI et Sandrine DESCAVES,

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : à compter du 30 juin 2021, Mme Sandrine DESCAVES, technicienne *Forêt* au sein du service *Développement durable*, remplace Mme Isabelle HENRY, en qualité de représentant du personnel suppléant.

**Article 2** : à compter du 30 juin 2021, Mme Catherine BERNARDI, assistante des services *Connaissance et veille du territoire* et *Secrétariat général*, remplace M. Michaël CHENARD, en qualité de représentant du personnel titulaire.

**Article 3** : Les autres dispositions de l'arrêté du 14 mars 2019 demeurent identiques.

**Article 4** : Le présent arrêté sera notifié aux intéressés, affiché pendant deux mois au siège de l'établissement public du Parc national des Cévennes, et publié dans les trois mois de son intervention au recueil des actes administratifs de l'établissement public.

La directrice,

Anne LEGIÈRE

